

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 49

25^e année • mercredi 7 décembre 2022

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



OLIVIER VOGELSANG

CONSTRUCTION: ACCORD TROUVÉ

Au terme de neuf rondes de négociations, les partenaires sociaux de la construction sont parvenus à un accord qui doit encore être validé par leurs instances respectives. Ce résultat intervient après de fortes mobilisations des maçons et prévoit notamment une augmentation des salaires effectifs de 150 francs par mois. **PAGE 9**

POINT DE MIRE

Fronts féministes pluriels

Sonya Mermoud

Discrimination salariale, violences sexistes et sexuelles: ces dernières semaines ont mis en lumière les combats récurrents que doivent encore et toujours mener les femmes et, plus largement, l'ensemble de la société. Sur le front de l'emploi d'abord où les rémunérations continuent d'avoir un sexe, les compétences de s'apprécier différemment selon le genre, comme l'a révélé la dernière enquête sur la structure des salaires de l'Office fédéral de la statistique (OFS). En 2020, les travailleuses ont gagné 18% de moins que leurs homologues masculins pour un même job contre... 19% deux ans auparavant. Bonjour le progrès. Une amélioration qui n'en est toutefois même pas une puisque les discriminations sont, elles, à la hausse. La part inexpliquée des disparités a en effet augmenté, constituant quasi la moitié de celles-ci. En d'autres termes, si des fac-

teurs objectifs peuvent justifier certaines inégalités comme la formation ou l'ancienneté, il reste une large zone d'ombre, en progression constante depuis 2014, basée sur aucun fondement hormis le seul fait d'être une femme. Exprimée en valeur monétaire, cette différence gratuite – mais particulièrement coûteuse pour celles qui en font les frais – s'élève en moyenne à 717 francs brut par mois. La part inexpliquée des inégalités salariales est plus marquée dans les petites entreprises. De quoi mesurer la pertinence de la révision minimaliste de la Loi fédérale sur l'égalité entre les hommes et les femmes (LEg) entrée en vigueur en 2020. Pour mémoire, ce tigre de papier demande uniquement aux sociétés employant 100 collaborateurs et plus de procéder à des analyses de salaires. Et ne prévoit aucune sanction pour celles violant la législation supposée garantir, depuis 1996 déjà, une égalité de traitement entre les sexes. Les statistiques de l'OFS illustrent une fois de plus la faiblesse, largement critiquée par les syndicats, de la LEg. Elles projettent une lumière crue sur ce jeu pitoyable du «Hâte-toi lentement» où paroles et belles promesses ont supplanté l'introduction de règles intransigeantes efficaces. Et prennent de nouveau en défaut le gouvernement et sa majorité bourgeoise qui ont défendu, droits dans leurs bottes, l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes – acceptée du bout des lèvres le 25 septembre dernier en votation populaire – au nom d'une égalité parfaitement virtuelle. Un laisser-faire qui, bien

sûr, profite aux milieux patronaux économisant des milliards sur le dos de salariées... Discriminées au travail, les femmes ne sont par ailleurs guère protégées dans la sphère privée. Une situation qu'elles ont dénoncée le 25 novembre, lors de la Journée internationale contre les violences sexistes et sexuelles. L'occasion de rappeler quelques chiffres effroyables: en Suisse, selon l'association Stop Féminicide, une femme meurt tous les quinze jours tuée par son mari, son ex-partenaire, son frère ou son fils et parfois par un inconnu. Chaque semaine, une victime survit à une tentative de féminicide. Dans un registre comparable, la bataille en faveur de l'introduction de la notion de consentement dans la révision du droit pénal en matière sexuelle a aussi mobilisé les troupes. Une pétition allant dans ce sens munie de plus de 40 000 signatures et soutenue par 50 organisations a été remise le 21 novembre à la Chancellerie fédérale. Avec l'idée d'influer sur le débat au Conseil national appelé à trancher cette question en gardant en tête que «Seul un oui est un oui». Autant d'exemples d'injustices, voire de drames, découlant d'un patriarcat condamné à se dissoudre dans une organisation sociétale dépourvue garantissant les mêmes droits pour chaque personne. Et une invite à poursuivre la lutte et à réserver d'ores et déjà la date du 14 juin consacrée à la Grève féministe et à ses enjeux pluriels. ■

PROFIL



Tjasha Gafner, talentueuse harpiste. **PAGE 2**

SOINS

La santé en danger. **PAGE 3**

CONGRÈS

L'USS face à de nombreux défis. **PAGES 6-7**

MEM

Nécessaire hausse des salaires. **PAGE 9**

CORDES SENSIBLES

Talentueuse harpiste, la soliste Tjasha Gafner enchaîne les récitals tout en menant de front des études de pédagogie instrumentale. A sa portée

Sonya Mermoud

Consciencieuse. Disciplinée. Organisée. Autant de qualificatifs qui définissent Tjasha Gafner qui mène sa carrière tambour battant. Un parcours qu'elle effectue encore avec une bonne dose d'optimisme, une sensibilité à fleur de peau et des nerfs d'acier. A 23 ans, la harpiste s'est déjà distinguée dans plusieurs concours internationaux. Et se produit comme soliste aux quatre coins de la planète. Soucieuse de perfectionner sans cesse son art, la Vaudoise vient de rentrer d'une année d'études supérieures à la Juilliard School à New York. Un séjour qu'elle évoque des étoiles dans les yeux. «J'ai adoré», s'enthousiasme la jeune femme, notant la qualité de l'enseignement prodigué fondé sur le décloisonnement des disciplines, entre musique, chorégraphie et danse. Mais aussi la richesse culturelle de la ville. «J'assistais à des spectacles plusieurs fois par semaine. J'ai noué des relations humaines fortes. Jamais je n'aurais imaginé me plaire autant, moi qui aime plutôt la nature, le calme et qui suis très liée à ma famille.» Une expérience d'autant plus stimulante après un passage à vide. «Avant que cette possibilité ne se présente, je me demandais si j'allais continuer dans la voie choisie. J'hésitais à bifurquer vers le droit. Mon admission dans cette école réputée difficile d'accès – où ma professeure lausannoise s'est également formée – m'a donné envie de poursuivre», relate la musicienne qui, de retour en Suisse, a commencé un deuxième master en pédagogie instrumentale à Genève et continue en parallèle à enchaîner les concerts.

DANS LE MOMENT PRÉSENT

«C'est désormais tout l'enjeu, parvenir à concilier les deux activités. Heureusement, mes professeurs se montrent conciliants. Et je n'accepte pas tous les contrats», précise Tjasha Gafner, qui envisage désormais de travailler avec un impresario pour l'épauler. Et la harpiste de souligner l'intensité de ses passages sur scène. «Je me trouve alors totalement dans le moment présent, hyperconcentrée. Je me rends compte de tout et, paradoxalement, de rien en même temps. Et me laisse traverser par

une gamme d'émotions.» Un ressenti qui intervient après des années d'une pratique assidue entamée dans l'enfance déjà. Née dans une famille d'artistes entre un père photographe et une mère pianiste, Tjasha Gafner a toujours baigné dans la culture. Et, à l'âge de 5 ans, s'est naturellement tournée vers la musique: «J'ai d'abord opté pour le violon. Mais je n'ai pas été convaincue.» Deux ans plus tard, la gamine d'alors assiste à une répétition du *Lac des cygnes* dans laquelle joue sa marraine, harpiste. «Je suis totalement tombée sous le charme», raconte celle qui persuadera ses parents de la laisser changer d'instrument malgré sa taille encombrante et son poids. «Ils étaient un peu stressés à cette perspective, mais ils ont quand même accepté.» Pour le plus grand bonheur de Tjasha Gafner, séduite autant par le son de la harpe que par son aspect visuel.

HORS DES SENTIERS BATTUS

«Je jouais des heures. Mes doigts me faisaient souffrir au début. Mais ce choix s'est imposé comme une évidence. Dès l'âge de 10-11 ans, toute ma vie a tourné autour de la musique. Mes proches m'ont largement soutenue.» Elève rigoureuse entièrement dévouée à son art, Tjasha Gafner va rapidement se démarquer, décrocher différents prix et acquérir une célébrité qualifiée de flatteuse. «Je ne m'en rends pas encore vraiment compte. La harpe se situe dans un marché de niche. Mais j'apprécie l'intérêt des médias. Cette visibilité ouvre de nouveaux champs de possibles. Et m'offre beaucoup de liberté», précise l'artiste, également engagée dans un travail interdisciplinaire, collaborant avec la troupe de théâtre «2bcompany», et des compositeurs. Une manière de sortir des sentiers battus... Comme au travers de sa passion pour la grimpe qu'elle pratique avec son père, émue par la beauté et le calme des montagnes. «Un bon moyen de me vider la tête», déclare celle qui ne redoute pas l'effort, jugé «gratifiant». Et qui se ressource encore dans les voyages effectués pour son travail mais volontiers prolongés – par intérêt de la découverte et souci d'écologie – et les expositions d'art contemporain. «Les œuvres et les performances vivent à travers l'œil

du spectateur et me donnent plein d'idées», affirme la harpiste qui, aussi férue de lecture, emporte toujours un ou plusieurs ouvrages dans son sac. Concernant ce dernier loisir, elle confie notamment sa fascination pour Simone de Beauvoir.

L'ÉCOUTE, SON MAÎTRE-MOT

«J'aurais bien partagé avec cette dernière un thé, mon péché mignon. Je la trouve brillante, cultivée et suis en phase avec ses idéaux», note Tjasha Gafner, qui estime nécessaire de casser l'image associant trop souvent la harpe

à la féminité, la sensualité, la douceur... «Je remplis ces stéréotypes, mais je les considère comme réducteurs. Le lien que certains établissent entre ma prestation et mon aspect physique me questionne. Petite déjà, cette situation me mettait mal à l'aise.»

Se déplaçant toujours avec ses écouteurs, la harpiste ne manque jamais non plus d'emporter un carnet qu'elle noircit avec bonheur. «J'ai beaucoup d'affinités avec l'écriture. J'avais consacré mon travail de maturité à un carnet de voyages et j'ai conservé cette habitude. Elle me permet de

prendre du recul et de garder des traces essentielles de mon vécu.» A l'aise un stylo à la main, la rédactrice ponctuelle place en tête de ses maîtres-mots «l'écoute». «Une qualité importante dans tous les sens du terme, qu'il s'agisse de prêter l'oreille à mon entourage ou à la musique», précise celle dont le prénom d'origine slovène – clin d'œil à sa grand-mère maternelle – signifie «celle qui sait se taire»... Et exprimer également toute une gamme d'émotions avec la force de ses notes... ■



«Je suis reconnaissante de ce qui m'arrive et curieuse de voir la suite», a déclaré Tjasha Gafner en conclusion de l'entretien.

THÉRIY PORCHET

LA DISCRIMINATION SALARIALE ENTRE HOMMES ET FEMMES A AUGMENTÉ



SANTÉ EN DANGER

Le 26 novembre à Berne, plus de 700 membres du personnel soignant se sont rassemblés pour exiger, enfin, la mise en œuvre de l'initiative sur les soins

Textes Manon Todesco

Un an après l'acceptation de l'initiative sur les soins, rien n'a changé, ou presque. Les soignants sont à bout de souffle et la qualité des soins est en péril. C'est dans ce contexte que plus de 700 soignants des quatre coins de la Suisse se sont réunis sur la place Fédérale à Berne le 26 novembre dernier. Suivant l'appel de l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) et des syndicats Unia, SSP et Syna, ils ont prié la Confédération, les cantons et les employeurs d'agir afin que l'initiative en question soit mise en application. Pour attirer l'attention de la population sur la situation dangereuse que vit le secteur, à la fois pour les employés et pour les patients, ils ont lâché 300 ballons dans un nuage de fumée, symbolisant les 300 soignants qui abandonnent leur métier chaque mois. «Une réalité qui mènera tôt ou tard à l'effondrement du personnel soignant et de l'ensemble du système de santé», alertent l'ASI et les syndicats.

REVENDEICATIONS URGENTES

Sous-effectifs, fermetures de lits, voire de services entiers, personnel surchargé, erreurs dans le travail: la situation dans la santé est de plus en plus précaire, selon l'enquête de Swiss Nurse Leaders à laquelle ont répondu 150 cadres de différentes institutions de soins. Afin de stopper l'exode des salariés et d'assurer une prise en charge de qualité des patients, les soignants ont réitéré leurs cinq mesures à adopter d'ur-

gence: une augmentation de salaire pour le même taux d'occupation ou une réduction du temps de travail pour le même salaire; le paiement additionnel ou la compensation en temps pour les heures supplémentaires, les horaires irréguliers et les changements de planning; au moins 5 semaines de vacances jusqu'à 49 ans, 6 semaines dès 50 ans et 7 semaines dès 60 ans; l'enregistrement et la rémunération du temps de travail effectif (temps pour se changer et se déplacer); et, enfin, l'organisation de crèches ou la prise en charge de frais liés à la garde des enfants. Après les applaudissements, place à l'action! ■

TÉMOIGNAGES

AMANDINE, INFIRMIÈRE DANS UN EMS GENEVOIS ET DÉLÉGUÉE SYNDICALE

«J'ai été très active lors de la campagne pour l'initiative sur les soins et, un an après, on en est toujours au stade des pourparlers. Cela me tenait à cœur d'être à Berne pour montrer qu'on est toujours là, que ça ne va pas mieux, et que tant que les choses ne bougeront pas au niveau politique, ça n'ira pas mieux! Notre système de santé va vraiment mal, cela fait des années qu'on le dénonce, mais aujourd'hui, toute la population en a conscience mais rien ne se passe. Les conditions ne cessent de se détériorer, on n'arrive même plus à freiner la dégradation.



Les organisateurs ont lâché 300 ballons symbolisant le nombre de soignants qui abandonnent leur métier chaque mois.

Après une dizaine d'années passées en EMS, je remarque que la population qu'on accueille est beaucoup plus atteinte, physiquement et/ou psychologiquement, donc la prise en charge est de plus en plus lourde, alors que la dotation, elle, n'a pas changé. La charge administrative a, quant à elle, doublé, voire triplé, et le niveau de formation et d'expérience du personnel est souvent très bas, et c'est un réel problème au quotidien. On est surchargés. Je n'ai pas une belle vision d'avenir pour mon métier et, personnellement, je ne tiendrai pas encore dix ans dans ces conditions. Il y a aussi beaucoup de turn-over, d'absentéisme et d'accidents. C'est un milieu qui devient dur et la qualité des soins en prend un coup. Les choses doivent changer: il faut arrêter de

penser et passer à l'action. La solution est entre les mains des autorités et des décisions carrées doivent être prises, sans faire de compromis. Plutôt que d'acheter des avions de combat, on pourrait investir ces milliards dans notre santé et notre enseignement...»

MARIE (PRÉNOM D'EMPRUNT), INFIRMIÈRE À DELÉMONT

«Je suis venue travailler en Suisse il y a vingt ans, car les conditions de travail en France ne me convenaient plus. Hélas, les choses ne sont plus si différentes. La qualité de la prise en charge s'est détériorée, car nous avons de moins en moins de temps pour les patients: je suis passée de 4 à 1 infirmière pour 50 patients. Les absences n'étant pas remplacées, nous sommes tous les jours en

sous-effectif et le stress est au summum. C'est la première fois de ma vie où je me dis qu'on régresse, alors qu'on est censé optimiser le temps avec des outils de travail toujours plus performants: le métier ne permet plus l'empathie et l'écoute. J'ai récemment osé alerter ma direction en pointant des dérives et en proposant des solutions, et j'ai été licenciée pour "propos inacceptables et insubordination". Concernant mon avenir, je suis très sceptique. On ne nous donne plus les moyens de mener à bien nos projets. Je me pose sérieusement la question d'aller travailler à l'usine: la rigueur du travail sera aussi intense mais je ne risque pas de mettre quelqu'un en danger. De plus, j'aurai moins de contraintes et je pourrai profiter de mes week-ends en famille.» ■

Salaires: les femmes davantage discriminées

L'écart salarial entre les sexes s'est légèrement réduit, mais la part inexpliquée de cette disparité a augmenté entre 2018 et 2020, selon l'enquête de l'OFS. Réactions des syndicats

Sonya Mermoud

Pas d'amélioration notable sur le front de la discrimination salariale frappant les femmes. Selon la dernière enquête suisse de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la structure des salaires, les travailleuses, dans l'ensemble de l'économie, gagnaient en moyenne 18% de moins que leurs collègues masculins en 2020 contre 19% en 2018. Ce léger recul est à mettre au crédit du secteur public où l'écart, note l'OFS dans son communiqué de presse, a globalement baissé, passant, pour la période analysée, de 18,1% à 15,1%. En revanche, dans le secteur privé, il ne s'est réduit que de 0,1%, les différences de rémunérations entre les sexes s'élevant à 19,5% en 2020 contre 19,6% deux ans plus tôt. Si certains facteurs peuvent expliquer ces

disparités – âge, formation, ancienneté, nature du poste, fonction hiérarchique, etc. – une part importante ne trouve pas de justification. Cette part-là, en deux ans, a progressé de 45,4% à 47,8% et correspond, exprimée en valeur monétaire, à 717 francs brut mensuel. «Alors que l'écart salarial moyen entre femmes et hommes ne se résorbe que lentement, la discrimination salariale à l'encontre des femmes s'est accrue: pour un même travail, ces dernières gagnent 717 francs par mois de moins que leurs homologues masculins contre 686 francs en 2018. Et cela uniquement parce qu'elles sont des femmes. C'est presque la moitié de la différence de salaire global... Manifestement la Loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes révisée n'a pas eu l'effet souhaité pendant l'année de son entrée en vigueur en 2020», réagit en substance l'Union syndicale suisse (USS).

FEMMES SURREPRÉSENTÉES DANS LES BAS SALAIRES

L'OFS souligne par ailleurs que l'importance des écarts de rémunérations entre les genres varie fortement selon les domaines économiques: «Par exemple 8,7% dans l'hôtellerie-restauration, 17,3% dans le commerce de détail, 21,5% dans l'industrie des machines et 32,4% dans les activités financières et d'assurance.» Autre constat de l'institution: on trouve une majorité de femmes (60,1%) dans les postes les moins bien rémunérés. A l'inverse, dans le haut de la pyramide salariale – soit des salaires mensuels de 16 000 francs et plus – figurent surtout des hommes (78,5%). «Il est inquiétant que les femmes soient toujours surreprésentées dans le secteur des bas salaires, c'est-à-dire les emplois à moins de 4000 francs par mois pour un travail à plein temps, alors qu'elles sont une petite minorité dans le segment salarial su-

périeur», commente l'USS, estimant en conséquence nécessaire d'augmenter les rémunérations dans des branches comme le nettoyage, l'assistance, les soins ou encore la vente où le nombre des travailleuses est élevé. Pour la faïtière syndicale, des progrès doivent aussi être accomplis dans la conciliation entre activités rémunérées et non rémunérées, afin que les femmes n'aient plus à choisir entre leur famille et un revenu suffisant. «Tant que la prise en charge d'enfants ou de proches sera conçue comme une affaire privée et qu'horaires de travail et heures d'ouverture des crèches ne seront pas compatibles, les femmes resteront surreprésentées parmi les bas salaires et sous-représentées parmi les hauts salaires.» ■

EN UN CLIN D'ŒIL

VENDREDI NOIR



Le 25 novembre, partout en Suisse et ailleurs, des manifestations ont marqué la Journée internationale contre les violences sexistes et sexuelles, qui tombait cette année sur le Black Friday. Un double vendredi noir en somme. A Neuchâtel, des collectifs écologistes, féministes et anticapitalistes ont créé un espace de solidarité et de gratuité à la place des Halles pour sortir des logiques marchandes. Un Black Freeday féministe, durant lequel une marche silencieuse a rendu hommage aux victimes de violences liées au

genre. Une convergence des luttes revendiquée pour «faire émerger un autre monde», rappelant que le capitalisme est fondé sur le système patriarcal et que cette croissance sans fin met en danger la planète et dégrade les conditions de travail de centaines de millions de travailleuses et de travailleurs dans le monde. ■ Aline Andrey/photos Thierry Porchet

Filet législatif percé...

La Suisse continue d'exporter des pesticides interdits, dénonce Public Eye, auteur d'une récente enquête sur la problématique

Sonya Mermoud

«La Suisse continue d'exporter des pesticides interdits, malgré un renforcement de la législation entrée en vigueur en 2021. Des dizaines de substances dangereuses, bannies sur le territoire helvétique, échappent aux nouvelles dispositions édictées par le Conseil fédéral.» Auteur d'une enquête sur les exportations de pesticides interdits, Public Eye a dénoncé dans un récent communiqué les failles de la réglementation suisse en la matière. Selon l'ONG, notre pays a, cette année et celle précédente, autorisé le géant bâlois Syngenta à commercialiser plus de dix tonnes de produits phytosanitaires à base de triasulfuron, une substance prohibée en raison «d'un risque de pollution des nappes phréatiques, de sa toxicité pour les organismes aquatiques et de son potentiel génotoxique présumé». Une marchandise livrée à

l'Algérie et à la Tunisie où, note encore l'Organisation, les agriculteurs ne disposent généralement pas de formation et d'équipements de protection nécessaires, rendant ce produit, utilisé dans les cultures céréalières comme le blé et l'orge, d'autant plus dangereux. Public Eye souligne par ailleurs avoir obtenu des autorités allemandes des documents confidentiels révélant que cette année, Syngenta a exporté 100 tonnes de pesticides, renfermant des substances interdites, sur notre territoire et dans l'Union européenne; entre herbicide mortel en cas d'inhalation, tueur d'abeilles, pollueur cancérogène d'eaux souterraines, fongicide toxique pour la reproduction. Ce négoce notifié depuis l'Allemagne à destination de pays tiers a passé par la Suisse sans qu'il apparaisse dans les données officielles. Bien que non autorisés en Suisse, ces pesticides ne font en effet pas l'objet d'une obligation d'annonce auprès de l'Office fédéral de

l'environnement (OFEV), car ils ne figurent pas sur la liste des exportations de produits chimiques dangereux. Et ne nécessitent pas l'aval des Etats réceptonnaires. «Ils échappent ainsi au durcissement des dispositions édictées par le Conseil fédéral», déplore Public Eye, ajoutant qu'il ne s'agit pas de cas isolés. «Quelque 90 pesticides interdits – tous soumis à des restrictions à l'exportation au niveau européen – peuvent être exportés librement depuis la Suisse, tout en restant invisibles aux yeux des autorités et du public.» Le problème résulterait en grande partie de la trop lente actualisation de la liste de l'OFEV. Dans ce contexte, l'ONG estime qu'une interdiction totale des exportations toxiques, doublée d'une application stricte, doit être prononcée et par la Suisse et sur l'ensemble du Vieux-Continent. ■



Selon Public Eye, des dizaines de substances dangereuses, bannies sur le territoire helvétique, continuent d'être exportées, en particulier par le géant bâlois Syngenta.

ANNONCES

Chalet de l'Entraide Ouvrière de la Gruyère Montbarry

Chemin de l'Entraide 34
1661 Le Pâquier FR

Recherche personne pour poste de gardiennage (travail accessoire)

- Exploitation de la colonie au poste de concierge
- Réception/départ des hôtes
- Gestion des contrats - réservation
- Facturation
- Petits nettoyages
- Gestion des réparations
- ...

Si ce poste vous intéresse, veuillez prendre contact avec Martine Remy au 026 912 56 91 qui peut vous organiser une visite

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Yves Defferrard

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

JOURNALISTES
Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,
Aline Andrey, Manon Todesco,
Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS

Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro
Christophe Gallaz, Ambroise Héritier,
David Prêtre, Jean-Claude Rennwald

PHOTOGRAPHES

Thierry Porchet,
Olivier Vogelsang

ABONNEMENTS 39 éditions par an
Abonnement annuel Fr. 60.-
Abonnement de soutien Fr. 100.-
forum@evenement.ch
Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES

Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION

Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 54 700 exemplaires

WWW.EVENEMENT.CH

Cats & Dogs: «Pas de visibilité sur le long terme»



Unia reste inquiet pour le versement des salaires de novembre.

Sonya Mermoud

De nouvelles démissions pourraient bien avoir lieu au sein du personnel des Cats & Dogs toujours confronté à des rémunérations impayées ou parvenant avec beaucoup de retard (voir les deux dernières éditions de L'ES). «Si tous les salaires d'octobre ont finalement été versés, dont certains seulement le 25 du mois dernier, les inquiétudes demeurent pour le paiement de novembre», précise Tamara Knezevic, secrétaire syndicale d'Unia, notant que douze personnes ont déjà quitté l'entreprise et qu'une dizaine de plus risquent bien de les imiter. «Ces travailleuses et ces travailleurs ne seront toutefois pas pénalisés au chômage, leur départ étant fondé sur de justes motifs», ajoute la syndicaliste avec un bémol concernant les collaborateurs frontaliers. «Pour ces derniers, c'est plus problématique, car s'ils renoncent à leur travail, même pour les justes motifs, le chômage français ne les indemniser pas.» Présente à l'audience tenue au Tribunal de Nyon, le 28 novembre dernier, relative à ce dossier, la syndicaliste reste, à son issue, avec ses interrogations concernant l'avenir de la chaîne: «La faillite est en cours

d'ajournement – les poursuites actuelles s'élevant à deux millions de francs, mais étant suspendues par cette procédure. Le patron, Nizar Dahmani, a assuré qu'il allait redresser la barre. Toutefois la situation financière demeure obscure. Bien que les comptes des années 2018 et 2019 ont été renfloués, ceux des années suivantes présentent, selon le réviseur, un état de surendettement.» Pour remettre à flot le navire, le directeur, ajoute Tamara Knezevic, mise sur la diminution de la masse salariale à la suite des récents départs et envisage de supprimer encore trois postes. Il entend par ailleurs maintenir les quinze magasins restants tout en développant le commerce en ligne et des points de vente dans des enseignes Manor. «Il semblerait que c'est ce groupe qui, l'an prochain, va reprendre les affaires tout en conservant la marque.» A ce stade, Unia n'a pas encore intenté d'actions en justice, mais prépare les mises en demeure, suivies des démissions immédiates, pour récupérer les salaires de novembre. Le syndicat étudie aussi au besoin la possibilité d'une démarche de mise en faillite sans poursuites préalables, puisque, conclut Tamara Knezevic, «il n'y a pas de visibilité sur le long terme». ■

BRÈVES

GENÈVE SUSPENSION DES ENTREPRISES SUR LES CHANTIERS EN CAS D'INFRACTION

Le Conseil d'Etat genevois a adopté une modification de la Loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) qui vise à suspendre les travaux des entreprises sur des chantiers en cas d'infractions graves, comme la sous-enchère salariale, le travail au noir, le non-paiement des salaires ou des cotisations sociales. Les activités de l'entreprise fautive pourront ainsi être arrêtées immédiatement, même si cela peut entraîner un retard du chantier, voire sa fermeture. Une première suspension des travaux pourra être ordonnée pour une durée de trois jours et, le cas échéant, prolongée par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) jusqu'au rétablissement d'une situation conforme au droit. Dans l'hypothèse où une entreprise se montrait récalcitrante, la police cantonale est appelée à intervenir. «C'est une très bonne chose, nous allons pouvoir arrêter un chantier lorsqu'il y a une suspicion de non-conformité», commente José Sebastiao, secrétaire syndical d'Unia Genève. «Nous avons déjà la possibilité d'intervenir sur les chantiers publics, nous pourrions désormais aussi agir sur les chantiers privés. La suspension pourra être prononcée par l'inspection du travail de l'OCIRT, mais aussi par l'inspection paritaire des entreprises et les commissions paritaires chargées du contrôle. Il s'agit d'un pas très important en avant qui découle des nombreuses dénonciations publiques des syndicats sur le travail au noir et l'exploitation des travailleurs. Il faut que cette modification de la LIRT passe maintenant le cap du Parlement, mais nous sommes confiants.» ■ JB

GENÈVE MANIFESTATION POUR LES RÉFUGIÉS EN LIBYE

Le 10 décembre, lors de la Journée internationale des droits de l'homme, se tiendra à Genève une manifestation pour rappeler à l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) ses devoirs envers les personnes migrantes détenues en Libye. Refugees in Libya et l'alliance transnationale Solidarité avec les réfugiés en Libye appellent à manifester à 13h sur le parvis de l'UNHCR (rue de Montbrillant 94). La veille, un sit-in est organisé à la même place, dès 12h. ■ AA

Pour davantage d'informations, aller sur: unfairagency.org

Dans l'urgence,
donner les premiers soins

www.msf.ch
CCP 12-100-2



MIGROS: LES SALAIRES NE SUIVENT PAS L'INFLATION

Unia estime que le résultat des négociations salariales chez Migros est insuffisant et inégalitaire. Comme chez Coop, les bons cadeaux sont intégrés dans les hausses des rémunérations

Aline Andrey

Migros augmente la masse salariale de 2 à 2,8% l'an prochain. «Il n'y a ni hausse des salaires générale, ni pleine compensation du renchérissement. C'est pourtant grâce au travail intense des employées et des employés et à leur grande flexibilité que le groupe Migros a réalisé un bénéfice de 668 millions l'an dernier», analyse Unia dans un communiqué. Celui-ci reconnaît toutefois un point positif: la majoration de 100 francs des salaires minimums. Le syndicat souligne que les membres d'Unia travaillant chez le géant orange sont particulièrement choqués qu'une partie de ces augmentations déjà trop faibles soit distribuée sous la forme de bons cadeaux. Sur ce point, ils rejoignent leurs collègues de Coop qui font aussi face à ces nouvelles pratiques. «Le bon doit rester un cadeau; et donc ne pas être compté dans la revalorisation salariale puisqu'il ne permet pas d'augmentation durable du salaire, alors que la branche en a grand besoin», as-

sène Anne Rubin, coresponsable de la branche du commerce de détail d'Unia.

DES BONS D'ACHAT

Pour le porte-parole de Migros, l'analyse est différente. Concernant ces bons, et malgré les 668 millions de francs de bénéfice en 2021, Tristan Cerf précise que «la situation économique est particulièrement difficile cette année». Et souligne que Migros avec ses partenaires sociaux ont donc convenu, pour 2023, la possibilité de distribuer une partie de l'augmentation salariale «sous forme de gratification unique en bons d'achat». «La part des bons d'achat est de 1/3 au maximum, mais de nombreuses entreprises renoncent totalement aux bons d'achat», ajoute-t-il. A noter que les partenaires sociaux se composent de la Commission nationale du groupe Migros (LAKO), de la Société suisse des employés de commerce et de l'Association du personnel de la boucherie. Si les vendeuses et les vendeurs membres d'Unia souhaitent que leur syndicat puisse les représenter, le porte-parole

du géant orange laisse peu d'espoir: «Aucun changement n'est prévu dans un avenir proche.»

INÉGALITÉS CROISSANTES

Plus largement, Unia dénonce les salaires de la branche, essentiellement féminine, toujours bien inférieurs à la moyenne des revenus suisses, ainsi que l'accroissement des inégalités entre les coopératives régionales: «Ainsi, les employés des coopératives Migros du Tessin, de Bâle et du Valais touchent ces deux prochaines années un salaire minimum de 4100 francs contre 4200 francs dans d'autres coopératives. Il est incompréhensible que les employés d'un même groupe qui vend les mêmes produits aux mêmes prix dans toute la Suisse aient de telles différences de salaires réels et de salaires minimums!» Anne Rubin renchérit: «Une

étude de Credit Suisse concernant le revenu disponible après déduction des charges fixes montre que le Tessin est au milieu du classement cantonal. Les assurances maladie et les impôts sont particulièrement élevés dans le Jura (compris dans la région de Bâle), même si les loyers sont en effet plus bas.» Tris-

tan Cerf relaie, quant à lui, une analyse différente: «La structure en coopératives régionalisées de Migros est conforme à ses statuts. Le coût de la vie et le niveau de salaire peuvent varier en Suisse de région en région et la situation n'est pas toujours la même dans tous les secteurs ou entreprises.» ■

Fribourg: le projet d'une CCT de la vente au placard

Jérôme Béguin

Dans le canton de Fribourg, le personnel de la vente ne trouvera pas sous le sapin une convention collective de travail (CCT). Les représentants de la Fédération cantonale fribourgeoise du commerce indépendant de détail (FCFCID) ne veulent, pour l'heure, pas en entendre parler. «Au vu de ce qui attend les petites structures de vente en 2023, ce n'est pas le moment d'ajouter des charges avec des salaires minimums

et des vacances supplémentaires», s'est justifié, auprès de *La Liberté*, le président de la faïtière, Christian Riesen. La perspective d'une CCT cantonale est évoquée depuis le milieu des années 1990, et des tours de table entre syndicats et employeurs, organisés dans la FCFCID et aussi, pour les grandes enseignes, dans Trade Fribourg, sont régulièrement mis su pied, en vain. En 2020, le Canton avait nommé l'ancien conseiller d'Etat neuchâtelois Jean Studer pour

officier comme médiateur. Le peuple fribourgeois avait refusé l'année précédente une extension des heures d'ouverture des magasins le samedi de 16h à 17h à la suite d'un référendum porté par les syndicats Unia et Syna. «La partie patronale voulait obtenir la garantie que les syndicats acceptaient d'emblée l'ouverture des commerces le samedi au-delà de 17h. Nous avons répondu qu'en l'état, nous ne pouvions rien garantir du tout, que cela dépendait d'abord de ce que les employeurs avaient à offrir en échange, explique la cosecrétaire régionale d'Unia Fribourg, Yolande Peisl-Gaillet. Il n'y a pas eu de réelles négociations et nous n'avons jamais parlé des conditions de travail durant ces discussions. Il y a pourtant un besoin urgent d'améliorations des conditions de travail et d'engagement dans la vente. La branche est défavorisée avec de petits salaires, des horaires coupés, beaucoup de temps partiel réparti sur cinq à six jours, du travail le samedi à répétition et le soir.» Les syndicats ont encore une rencontre prévue avec le médiateur pour faire le point et ils vont demander au Canton de préciser sa position. «Nous allons aussi passer dans les magasins et expliquer aux vendeuses et aux vendeurs que les conditions de travail ne peuvent s'améliorer que si le personnel s'organise.» ■



Les tours de table entre syndicats et employeurs dans le but de conclure une convention collective de travail cantonale ont débuté dans les années 1990 déjà, sans résultats à ce jour.



PIERRE NOVERAZ/ARCHIVES

Circuit fermé... Une partie des augmentations prévues se concrétisera par des bons d'achat.

POING LEVÉ

ET LE PIRE PATRON EST...

Par Jérôme Béguin

Le congrès de la Confédération syndicale internationale (CSI), qui s'est tenu en Australie il y a deux semaines, et qui a rassemblé près de mille syndicalistes de 122 pays, a décerné un titre peu enviable, celui de «pire patron du monde». Six candidats étaient en lice: Jeff Bezos, président exécutif d'Amazon; Ahmed bin Saeed Al Maktoum, CEO d'Emirates; Peter Hebblethwaite, CEO de P&O Ferries; Alan Joyce, directeur général de Qantas; Gina Rinehart, présidente exécutive de Hancock Prospecting; et Howard Schultz, CEO de Starbucks. Ces dirigeants se sont fait remarquer aux yeux de la CSI en appliquant des modèles économiques «qui exploitent les travailleurs moyennant de bas salaires et des emplois précaires, les privant de leur droit de former des syndicats, d'y adhérer et de négocier collectivement». Ils ont, en outre, utilisé la pandémie «à leur seul profit, au lieu d'assumer leur responsabilité envers les travailleurs dont ils dépendent». Les syndicalistes et les internautes invités à voter en ligne ont choisi, comme pire boss entre les pires, Peter Hebblethwaite.

Le PDG de la compagnie de P&O Ferries est devenu le patron le plus détesté outre-Manche après avoir, en mars dernier, licencié du jour au lendemain 786 marins pour les remplacer par des travailleurs payés sous le salaire minimum britannique. L'annonce du licenciement s'est faite au travers d'une vidéo Zoom préenregistrée. Interrogé par des parlementaires, le patron voyou a admis avoir enfreint la loi en matière de notification et de consultation, et a déclaré qu'il serait prêt à le refaire. Peter Hebblethwaite est accompagné sur le podium de la CSI par Jeff Bezos et Alan Joyce. On ne présente plus le fondateur d'Amazon, déjà lauréat du prix en 2014. Moins connu en Europe, le directeur général de Qantas s'est, pour sa part, distingué pour avoir licencié ou poussé à la démission des milliers d'employés durant la pandémie tout en externalisant des services. Le conseil d'administration de la compagnie aérienne l'a récompensé en lui attribuant un bonus d'environ 4 millions de dollars, qui s'ajoutent à ses 2,27 millions de salaire annuel.

Une idée me vient: si nous élisions aujourd'hui le pire dirigeant sévissant dans l'économie suisse, qui pourrait figurer dans la sélection? Certainement Tilmann Schultze, le CEO de DPD Suisse, qui impose de mauvaises conditions de travail aux livreurs tout en adoptant une attitude très hostile envers le syndicat. Sans doute également Dara Khosrowshahi, le CEO d'Uber, qui continue à ne pas respecter les lois suisses en profitant des voies de recours et de la mollesse de nos autorités. Il y a aussi Vasant Narasimhan, le CEO de Novartis, qui entend supprimer 1400 postes en Suisse. Dans la même veine, Jack Bowles, le directeur de British American Tobacco, veut, lui, fermer l'usine de Boncourt, pourtant rentable, menaçant l'emploi de 220 personnes et la vie de tout un village. Citons encore Nizar Dahmani, le patron de Cats & Dogs, dont les employés, faute d'être payés, si ce n'est de belles promesses, sont obligés de démissionner pour pouvoir toucher le chômage et trouver un autre emploi. «Nettoyons le monde des mauvais patrons», a lancé la secrétaire générale de la CSI, Sharan Burrow, en revendiquant un nouveau contrat social où les entreprises et les dirigeants auraient des comptes à rendre aux salariés et à la société. ■

UN CONGRÈS FACE AUX DÉFIS DE L'INFLATION, DES RETRAITES ET DU CLIMAT

L'Union syndicale suisse a tenu son 57^e Congrès les 25 et 26 novembre à Interlaken. Plus de 200 délégués des fédérations affiliées et des unions locales ont pris part aux débats, marqués par des moments forts

Textes Sylviane Herranz
Photos Olivier Vogelsang

«Notre union est notre force.» «Syndicats forts, travailleurs forts.» Ces devises s'affichaient sur la tribune du 57^e congrès de l'Union syndicale suisse (USS), réuni les 25 et 26 novembre dernier. Plus de 200 délégués et délégués des fédérations membres et des unions cantonales se sont retrouvés au Kursaal d'Interlaken pour déterminer les orientations syndicales pour les quatre années à venir. Au menu: pouvoir d'achat, prévoyance vieillesse et tournant climatique. Mais aussi grève féministe, solidarité internationale, droit des migrants ou encore formation.

Elu lors du 56^e Congrès en 2018, Pierre-Yves Maillard a lancé les débats par un regard dans le rétroviseur sur ces quatre dernières années. Des années marquées par la pandémie de Covid-19, puis par les conséquences de la guerre et de la forte inflation. «Jamais nous n'aurions pensé vivre une situation où 1,5 million de personnes devraient avoir recours au chômage technique. Jamais nous n'aurions pensé devoir inventer une assurance sociale

niste de cette lutte». Un combat qui s'est décliné lors de la grève féministe du 14 juin 2019, dans les revendications en matière de violence ou d'émancipation et dans la votation sur AVS21 qui «laissera des traces profondes et douloureuses». Pour Pierre-Yves Maillard, la campagne pour une AVS forte vient de commencer, «avec l'initiative pour une 13^e rente qui doit permettre de compenser la baisse des rentes du 2^e pilier». «Nous lançons aussi notre offensive pour des salaires minimums de 4500 francs et 5000 francs avec un CFC. Nous terminons cette période 2018-2022 avec des propositions et des actions fortes. Les maçons ont fait grève, ils nous montrent la voie, comme les soignantes qui vont manifester demain à Berne pour leurs conditions de travail.»

PLUS DE 230 NOUVEAUX MEMBRES AUX TL

Avant d'entamer le débat sur les textes proposés, le président a fait monter à la tribune le président de la section SEV des Transports publics lausannois et quatre membres du comité. Ils ont témoigné de l'immense travail syndical réalisé dans l'entreprise: «Nous sommes plus de 900 membres dans notre section. Cette année, nous comptons plus de 230 nouveaux affiliés et ce n'est que le début! Notre objectif est de dépasser les 1000», a expliqué Toni, racontant les trois victoires remportées durant une année très intense: contre les horaires de travail fluctuants, pour le renchérissement avec l'obtention d'une hausse de 5,05% pour 2023, et contre une dégradation des horaires dans les ateliers. «Durant six jours, nous avons fait un service minimal de cinq heures par jour. Notre action a permis de créer un rapport de force qui a obligé la direction à négocier des mesures de compensation. La mobilisation, ça paie!» a souligné le militant qui, avec ses collègues, ont reçu une salve d'applaudissements. «Ce témoignage vaut mille colloques sur comment faire des membres!» a félicité Pierre-Yves Maillard. D'autres invités se sont exprimés durant le congrès, dont Wolfgang Katzian, président de la Confédération des syndicats autrichiens (ÖGB). Venu en ami de l'USS, qu'il a soutenue dans sa lutte pour le maintien des mesures d'accompagnement, il a informé sur les mouvements en cours en Autriche, où nombre de personnes n'arrivent plus à payer leurs factures: grandes manifestations dans tous les Länder et grèves en préparation chez les cheminots, les brasseurs, dans les commerces. Vice-président de la Fédération des syndicats

d'Ukraine, Oleksandr Shubin a parlé de la situation des travailleurs dans son pays, où 55% d'entre eux ont perdu leur emploi. Et des difficultés rencontrées par les syndicats face aux limitations des droits des salariés.

PARMELIN ET LE PARTENARIAT SOCIAL

Autre hôte de marque: le conseiller fédéral Guy Parmelin, responsable de l'économie. Malgré la sortie discrète de déléguées femmes et de Romands de la salle pour contester sa présence, le Vaudois s'est adressé aux congressistes pour dire sa confiance en l'économie suisse malgré la situation précaire en matière d'énergie, et saluer la longue tradition du partenariat social helvétique. «Je ne suis pas venu vous dire que tout allait bien, ni qu'on allait marcher main dans la main, mais je remercie l'USS d'avoir joué une note au service de la politique sociale et de l'amélioration des conditions de travail», a-t-il déclaré, avant d'être interpellé par des délégués sur... les canons à neige, puis sur la motion Ettlin et sur le personnel de santé. «Vous dites que nous sommes dans le même bateau. A partir de quand le Conseil fédéral sera-t-il prêt à ramer avec nous pour améliorer les conditions de travail du personnel soignant?» a lancé un syndicaliste du SSP. A qui le conseiller fédéral a répondu que la question préoccu-

pait le gouvernement qui entend, avec les partenaires sociaux, intéresser les gens à rester dans la profession. Quant aux salaires, il devrait en être question ultérieurement, lors de la mise en œuvre de la deuxième partie de l'initiative des soins.

Durant la journée et demie du congrès, les militants ont débattu, amendé et accepté trois textes d'orientation (voir ci-contre), ainsi que de nombreuses résolutions et propositions. Des moments forts ont jalonné ce congrès, comme le lancement de la grève féministe du 14 juin 2023 (voir ci-contre), et le témoignage poignant d'une artiste iranienne (voir ci-dessous).

Le Congrès a également réélu les instances dirigeantes, avec Pierre-Yves Maillard à la présidence et Vania Alleve d'Unia et Natascha Wey du SSP à la vice-présidence. Le comité présidentiel sera constitué de Matthias Hartwich et Valérie Solano du SEV, Nico Lutz et Véronique Polito d'Unia, Daniel Mürger et Stephanie Vonarburg de Syndicom, et de Katharina Prelicz-Huber du SSP.

L'USS a encore décerné son traditionnel prix culturel à l'artiste Sandra Künzi, slam-poète et auteure, qui s'est fortement engagée en défense de la culture lors de la pandémie. ■

PROTECTION CONTRE LE LICENCIEMENT UN SIGNAL FORT DU CONGRÈS

«C'est une très bonne nouvelle, pour la région Genève dont c'était une priorité, pour Unia qui l'avait décidé lors de son congrès en février, pour l'USS tout entière et pour tous les salariés.» Anna Gabriel Sabate, secrétaire régionale d'Unia Genève, dit sa satisfaction après l'adoption, à une très large majorité, de la proposition d'élaborer une initiative fédérale pour une protection étendue contre le licenciement. Une demande soutenue non seulement par Unia et la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), mais également par l'Union syndicale tessinoise, le groupe d'intérêts femmes d'Unia et d'autres militants qui ont pris la parole lors du deuxième jour du Congrès de l'USS.

Le comité de l'USS recommandait d'accepter pour examen les propositions d'Unia et de la CGAS, en attendant de connaître le résultat de la médiation entre partenaires sociaux, qui devrait aboutir en décembre. Or, les délégués ont décidé d'aller de l'avant sans attendre. «La demande des salariés de renforcer la protection contre les licenciements date d'il y a très longtemps et les gens constatent que rien ne bouge, souligne Anna Gabriel Sabate. Il fallait que l'on sorte de ce congrès avec un signal fort et la volonté de lancer cette initiative, ce qui peut aussi être un point d'appui pour l'USS dans la médiation en cours. La protection contre le licenciement ne concerne pas uniquement les militants ou les délégués syndicaux, mais l'ensemble des travailleuses et des travailleurs. Ils sont des milliers à ne pas oser revendiquer leurs droits parce que la peur les paralyse. C'est un problème très profond. Avec une initiative, nous pourrions sortir dans la rue, toucher beaucoup de personnes très concernées par cette réalité.» ■



Après un retour sur les quatre années écoulées, marquées par la pandémie et les conséquences de la guerre en Ukraine, les délégués au 57^e Congrès ont décidé des grandes orientations pour l'avenir. Parmi les nombreux invités présents, le conseiller fédéral Guy Parmelin a notamment salué la longue tradition du partenariat social helvétique.



TEXTES D'ORIENTATION Pouvoir d'achat, prévoyance vieillesse, climat: les revendications

Les déléguées et les délégués ont adopté trois textes d'orientation pour les années à venir. Le premier a trait au pouvoir d'achat et à la répartition des richesses. Partant de la situation économique et de la faible évolution des salaires ces dernières années, le texte aboutit à une série de revendications qui seront portées par le mouvement syndical: hausse générale des salaires, avantage de CCT, meilleures protections contre la sous-enchère, progrès en matière d'égalité salariale et lancement d'une offensive pour des salaires minimums et contre les bas salaires. D'autres exigences visent au maintien du pouvoir d'achat et à une meilleure répartition des revenus. Lors du débat plusieurs femmes sont intervenues, à l'instar d'Alexandra Farinha, présidente de la commission migration d'Unia, qui a appelé, en plus d'une augmentation générale urgente des salaires, à

la protection des sans-droits. «Cela passe par une régularisation massive des travailleurs sans papiers. Le dumping salarial touche les plus précaires. Il est temps que nous, les salariés, puissions profiter des richesses que nous produisons.» En écho, un militant tessinois a rappelé la forte pression sur les salaires vécue dans son canton, où des entreprises poussent comme des champignons et disparaissent sans payer les travailleurs. Présidente d'Unia, Vania Alleve a interpellé les délégués sur les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les revendications sur le pouvoir d'achat. «On le voit cet automne, malgré la bonne situation des entreprises, le renchérissement n'est pas garanti. Ce qui est central, c'est de nous améliorer dans notre organisation. Comme syndicalistes nous devons œuvrer tous les jours pour l'action collective, afin de mettre en application nos revendications légitimes.»

Le texte d'orientation *Prévoyance vieillesse* a fait l'objet d'un débat sur la base des éléments alarmistes tirés par l'USS en matière de rentes du 2^e pilier, de rentes AVS insuffisantes et de privatisation rampante de la prévoyance. «Qui paie nos rentes? Ceux qui ont des rémunérations très élevées doivent-ils être solidaires des bas revenus? Ou est-ce à nous de participer au profit des assurances?» a résumé Gabriela Medici, première secrétaire adjointe de l'USS. «Il faut tout faire pour que la 13^e rente soit acceptée et que le compromis sur la LPP revienne au Parlement. Ce qu'il en a fait est lamentable», a lancé une militante. «AVS21 est une gifle faite aux femmes. Le congrès du Sit a condamné le vote du 25 septembre et déploré qu'une majorité d'hommes ait imposé le relèvement de l'âge de la retraite aux femmes. Nous devons maintenant dépasser ce clivage par la construction d'une réponse syndicale

unitaire. Le vote du 25 septembre est aussi un vote de classe, une majeure partie des travailleurs a rejeté AVS21, les riches l'ont imposé aux précaires», a lancé une représentante du syndicat genevois. L'Union syndicale de Neuchâtel aurait souhaité que l'USS se lance dans un projet d'alternative au 2^e pilier, qui affaiblirait l'AVS, en étudiant la possibilité de réunifier les deux systèmes. Une proposition refusée par les délégués. Ils ont suivi l'avis du comité de l'USS estimant que lancer aujourd'hui un tel débat affaiblirait la campagne pour la 13^e rente.

Le texte *Lignes directrices syndicales pour un tournant climatique réussi* part du constat que «le réchauffement climatique n'est pas un phénomène lointain, ni dans l'espace, ni dans le temps. Il a lieu ici et maintenant, il est l'œuvre de l'homme et représente une menace existentielle pour chacun de nous.»

L'USS y développe un véritable programme de transformation écosociale de l'économie. Rappelant son soutien en 2019 à la Grève pour l'avenir, lancée par la jeunesse pour le climat, elle rappelle que «le progrès écologique constitue une préoccupation centrale des syndicats depuis de nombreuses années». Pour l'USS, la transition doit être atteinte sur la base d'un renforcement des services publics et la sécurité de l'emploi, et par la participation des travailleurs et des syndicats aux processus de mise en place des mesures. Le document adopté contient toute une série de principes et de revendications. ■

Les textes d'orientation et les résolutions du congrès sont disponibles sur: uss.ch/actualite

«Ce témoignage vaut mille colloques sur comment faire des membres!»

Pierre-Yves Maillard

pour les indépendants en quelques jours afin d'assurer un revenu à des dizaines de milliers de personnes. Jamais nous n'aurions pensé voir la vie sociale, les écoles, la culture s'arrêter», a-t-il rappelé, avant d'indiquer la place prise par l'USS dès les premières heures en demandant au Conseil fédéral de réunir les partenaires sociaux et en proposant un plan d'action. Le président a souligné le fort engagement des syndicats sur le terrain, pour aider les membres et le personnel en première ligne. Le défi européen est le second sujet phare ayant occupé l'USS durant ces quatre ans. Avec les questions de la guerre en Ukraine, de l'accord-cadre et la lutte contre la baisse des protections salariales. Un troisième thème est la lutte sociale autour des rentes, des salaires, et de «notre vision fémi-

SOLIDARITÉ «Jina Mahsa Amini a été sacrifiée pour la liberté»

Intense moment d'émotion et de solidarité. A l'issue de la prise de parole de l'artiste et militante des droits de l'homme iranienne Shiva Khosravi, toute la salle s'est levée pour saluer, par de longs applaudissements, son message et le courage de tous les Iraniens luttant depuis plus de deux mois contre le régime des ayatollahs. Shiva Khosravi a quitté l'Iran à 22 ans pour poursuivre ses études en Suisse. Elle se bat aujourd'hui pour soutenir son peuple, dont la révolte a éclaté après le décès de Jina Masha Amini, battue à mort par la police des mœurs pour avoir porté son foulard de manière incorrecte. Shiva Khosravi a rappelé le combat plus que centenaire pour la démocratie en Iran, et évoqué les grandes manifestations contre la République islamique de 2009, et celle de 2019, réprimée dans le sang. «Les Iraniens veulent l'écroulement de la totalité du régime. C'est une révolution qui est totalement laïque et qui n'est pas contre la religion, mais contre un système politique religieux, a expliqué la militante. Depuis le 16 septembre, l'Iran brûle. Plus de 400 morts, au moins 60 enfants ont été tués pendant les manifestations et plus de 16 000 personnes ont été arrêtées.» Evocant la place des femmes en Iran, limitée à leur fonction reproductive, sans droits, obligées de porter le voile dès l'âge de 6 ans, pouvant se marier à 9 ans, elle a raconté comment le slogan «*Zan, zendegi, azadi - Jin, jiyen, azadi* - Femme, vie, liberté» est devenu celui de la révolution en cours. «Il est repris partout dans le monde, par les hommes aussi. Ils nous soutiennent. Ils disent que si les femmes obtiennent la liberté, ils l'auront aussi. Car il n'y a pas que les femmes qui souffrent en Iran, il y a les minorités ethniques, les Kurdes, les Ba-

loutches, les Turcs et les Arabes d'Iran, les minorités religieuses, Les LGBTQ, les ouvriers, tous ceux qui ont été exclus de leurs droits jusqu'à ce jour.»

«LES TRAVAILLEURS ONT REJOINT CETTE RÉVOLUTION»

Shiva Khosravi a parlé des grèves qui se multiplient dans le pays: «Aujourd'hui, les ouvriers et les ouvrières sont entrés dans la lutte, les étudiants, les écoliers, les avocats, les médecins, les artistes, les enseignants, les journalistes... Les travailleurs ont rejoint cette révolution. Les ouvriers et les ouvrières souffrent encore plus ces derniers temps, leur quotidien est pénible, avec des salaires insuffisants pour vivre.» Effondrement de la monnaie locale qui a perdu 82% de sa valeur, une inflation qui atteint 54%, pas de hausse des salaires ou salaires impayés depuis des mois. «Quand ils revendiquent leurs droits et leur salaire, on y répond par des armes et des arrestations», a-t-elle souligné, ajoutant que les grèves actuelles pourraient être qualifiées de grèves politiques. «Car tous les gens qui font la grève en Iran depuis ces deux derniers mois se rassemblent sur leur lieu de travail, commencent à chanter des slogans contre le régime et déclarent leur solidarité avec le peuple iranien qui manifeste dans les rues. Ils disent leur mécontentement face au régime, à la situation économique, à la corruption. La situation des travailleurs qui font la grève en Iran n'est pas la même qu'en Suisse ou en Europe. Ils se mettent en danger parce que le régime les menace, eux et leurs familles, de mort ou d'emprisonnement, et aussi de licenciement. Mais malgré tout ça, ils continuent. Et le régime censure toutes nouvelles grèves.»



Shiva Khosravi a lancé un poignant appel à la solidarité avec le peuple iranien et les travailleurs en grève. En hommage à Jina Mahsa Amini, elle a conclu son discours sur ces paroles: «Ses cheveux au vent ont été l'étincelle qui a mis le feu à la barbe des ayatollahs.»

Shiva Khosravi a invité les syndicats suisses à donner «un signal fort de solidarité aux peuples d'Iran» en appuyant les revendications de la diaspora: expulsion de tous les diplomates de la République islamique, sanctions sévères ciblant les responsables du régime, gel des avoirs du régime et création d'un fonds de solidarité avec les grévistes en Iran «pour encourager d'autres ouvriers à rejoindre la lutte». Et la jeune femme

de conclure, émue: «Jina Mahsa Amini a été sacrifiée pour la liberté. Ses cheveux au vent ont été l'étincelle qui a mis le feu à la barbe des ayatollahs.» ■

A l'heure où nous mettons sous presse, lundi, une grève générale de trois jours débutait en Iran. Durant le week-end, le régime a annoncé l'abolition de la police des mœurs. Pas en arrière ou tentative de diversion? Nous y reviendrons.

MÉTRO BOULOT SOCIO



La chronique d'Alessandro Pelizzari

LEÇONS DE PANDÉMIE

Lors de l'annonce de démission d'Ueli Maurer, la plupart des commentaires portaient sur l'aspect «folklorique» de l'exercice de ses fonctions de conseiller fédéral, s'offusquant au mieux d'avoir «joué avec les limites de la collégialité». Personne n'a rappelé son tristement célèbre «on n'a pas l'argent pour sauver tout le monde!», lancé en pleine pandémie, ni sa lourde responsabilité, partagée avec ses collègues ministres, d'une gestion sanitaire que l'on peut qualifier, avec la sociologue Annie Thébaud-Mony, de «mise en danger généralisée des travailleurs par l'Etat et le patronat». En laissant usines et commerces ouverts, sans exigences en matière de santé au travail, cette gestion a provoqué, avec quelque 12 000 morts en Suisse, un nombre de victimes par habitant parmi les plus élevés d'Europe. Mais comme le bilan de Maurer, celui de la pandémie est biaisé: pour Alain Berset, «la Suisse a fait ses preuves». Et le record de surmortalité atteint cet été, intervenu droit derrière l'annonce de la fin des mesures, ne provoque qu'un haussement d'épaules du côté de l'OFSP, qui déclare «ne pas en connaître les raisons». Or, les nombreuses études qui ont documenté la pandémie devraient nous apprendre au moins trois leçons.

Premièrement, la pandémie a creusé les inégalités existantes. Les baisses de revenus liées aux mesures de confinement et les pertes d'emploi ont fait apparaître des nouvelles précarités. Le Covid-19 a infecté et tué principalement des personnes pauvres, des migrants et des femmes, qui vivent dans des quartiers défavorisés et utilisent des transports publics bondés, pour se retrouver en «première ligne» sur les lieux de travail, sans possibilité de faire du télétravail. Selon la journaliste zurichoise Anna Jikhareva, «le corona est un virus de classe».

Deuxièmement, la gestion de la pandémie traduit l'état des rapports de force sociaux. Il est frappant de constater comment, d'un côté, le choc provoqué par les queues pour l'aide alimentaire et, surtout, l'intérêt économique à subventionner les entreprises a permis de déployer des milliards de francs publics. Et comment, de l'autre, le veto absolu des associations patronales d'une quelconque immixtion dans l'organisation du travail a rendu impossible toute sanction à l'encontre d'employeurs qui négligent la protection de la santé sur les lieux de travail.

Dans ce contexte, les syndicats ont fait de la protection des revenus une priorité et obtenu, à l'instar des mobilisations genevoises pour l'indemnisation des travailleurs précaires et sans statut légal, d'importants résultats. Mais force est de constater qu'ils sont restés très en retrait sur les mesures épidémiologiques. Que ce soit par «manque d'expertise» ou par crainte des coûts économiques, une telle priorisation interpelle, notamment à la lumière de la troisième leçon de la pandémie. Une étude bâloise a en effet démontré que l'absence d'un discours de classe sur la protection de la santé a été un des facteurs qui ont contribué à dépolitiser le débat sur la pandémie et à préparer le terrain pour les thèses complottistes. Selon le sociologue Philippe Corcuff, «l'extension des domaines du confessionalisme rhétorique et idéologique dans l'espace public» favorise les positions d'extrême droite. Alors que la crise sanitaire n'est pas encore terminée, et que les crises climatique et énergétique nous mettent devant des défis importants en matière de santé au travail, faire une priorité de cette problématique devient un enjeu éminemment démocratique. ■

BRÈVES

LAUSANNE «LA POSTE DOIT RESTER À SAINT-FRANÇOIS»



OLIVIER VOGELSANG

Une mobilisation pour le maintien de La Poste au centre-ville avait déjà eu lieu le 29 juin dernier.

Le 1^{er} décembre, une pétition a été lancée pour le maintien de l'office postal sur la place Saint-François à Lausanne. Des partis de gauche, l'Union syndicale vaudoise (USV), l'Association citoyenne pour la défense des usagers du service public (Acidus) ou encore l'Avivo (association solidaire avec les retraités) la soutiennent. Portée par le collectif «La Poste doit rester à Saint-François», la pétition vise la défense d'un «service public postal fort, accessible, et de proximité, au service des gens et de l'économie locale». Révélé au printemps dernier, un projet de transformation du bâtiment historique menace le plus grand office de Lausanne. La procédure d'octroi du permis de construire est en cours. Or, comme le souligne le collectif dans un communiqué: «Les discussions entre La Poste et le propriétaire se déroulent dans l'opacité.» En 2003, la société immobilière zurichoise PSP Real Estate avait racheté l'édifice à Swisscom. Elle aurait déjà prévu un espace commercial. «Pour le propriétaire, la recherche de profits est plus importante que le service public», tance le collectif, qui regrette que deux tiers des offices de postes locaux aient déjà disparu au cours des vingt dernières années. ■ AA

LAUSANNE DES CADEAUX QUI FONT SENS



Marché de Noël solidaire à Pôle Sud, avenue Jean-Jacques Mercier 3, Lausanne, le jeudi 15 et le vendredi 16 décembre, de 17h à 22h, ainsi que le samedi 17 décembre, de 11h à 20h.

Faire plaisir tout en agissant pour une bonne cause: une opportunité offerte par le Marché de Noël solidaire de Lausanne qui ouvrira ses portes les 15, 16 et 17 décembre prochains. Organisé par Pôle Sud et la Fédération vaudoise de coopération, cet événement, seizième du genre, propose aux intéressés une panoplie de cadeaux éthiques provenant de Suisse et des quatre coins du monde. Une partie des bénéfices occasionnés par leur vente servira à épauler une quarantaine d'associations œuvrant en faveur d'une société plus égalitaire et durable. Parmi les projets développés dans cette optique, citons par exemple la scolarisation de jeunes issus de milieux défavorisés, une aide médicale, psychologique et juridique aux enfants abusés et exploités ou encore un soutien à des familles vivant dans des camps de réfugiés. On trouvera sur les étals des statuettes, habits, bijoux artisanaux, épiceries et friandises... d'ici et d'ailleurs. Il sera aussi possible de boire un verre et de se restaurer sur place dans une ambiance festive. Une démarche qui profitera également aux organisations parties prenantes de ce Noël tourné vers le partage et la multiculturalité... ■ SM

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.

Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.

Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.

Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

La permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Réception: rue des Gares 12, 1201 Genève

(inscriptions et formulaires).

Guichets: 9h-12h et 14h-17h, sauf lundi matin.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

De 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi après-midi. Contact par email ou envoi des documents: sans-emploi.ch/espace-client
Formulaires U1: geneve.pdu1@unia.ch

PERMANENCE PAPYRUS

Les permanences «Papyrus» sont désormais réservées uniquement aux membres d'Unia affiliés depuis au moins trois mois. Des rendez-vous sont possibles le mercredi entre 14h et 18h. Pour plus d'informations, écrivez à geneve@unia.ch ou appelez le 0848 949 120.

GROUPE DES RETRAITÉS

Réunions mensuelles

La prochaine réunion du comité, ouverte à tous les membres, aura lieu **le mardi 12 décembre puis tous les 2^e mardis du mois**, dans les locaux du syndicat, 5 ch. Surinam.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel

Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

Fleurier, permanences syndicales

Les jeudis de 13h à 18h tous les 15 jours.

Ouverture du secrétariat

Vendredi de 10h à 12h.

Le Locle

Ouverture du secrétariat

Mardi et jeudi, de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Permanence téléphonique pour toute la région:

du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h au 0848 203 090.

TRANSJURANE

HORAIRES DES SECRÉTARIAT

Secrétariat de Delémont

Le secrétariat Unia de Delémont a déménagé. Il est installé à la rue de la Jeunesse 2, bâtiment Polyadès, 2^e étage.

Téléphone: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30; vendredi de 9h à 11h30 au 0848 421 600

Delémont, rue de la Jeunesse 2: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

Porrentruy, rue des Baïches 18: lundi de 13h30 à 17h30.

Tavannes, rue du Quai 20: jeudi de 13h30 à 17h30.

Saint-Imier, rue Francillon 20: jeudi de 13h30 à 17h30.

HORAIRES CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Moutier: mercredi après-midi, de 14h à 17h.

Porrentruy: lundi après-midi de 14h à 17h; jeudi matin, de 9h à 11h30.

Saint-Imier: mardi et jeudi de 14h à 17h.

Tavannes: lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin, de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

VALAIS

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Téléphone: 027 602 60 00 de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Ouverture des guichets: lundi, mercredi et vendredi.

Sion, Sierre, Martigny, Monthey: de 9h à 11h30.

Permanences du soir

Sierre: lundi de 17h à 19h.

Monthey: mardi de 17h à 19h.

Sion: jeudi de 17h à 19h.

Martigny: jeudi de 17h à 19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Téléphone: 058 332 11 32.

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ouverture des guichets:

Martigny, Monthey, Sierre, Sion

Lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h, mercredi de 8h30 à 11h30, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

NOËL DES ENFANTS

Projection du film *Avalonia*:

Sion: le samedi 17 décembre à 10h au cinéma Capitole.

Sierre: le samedi 17 décembre à 9h au cinéma du Bourg.

Monthey: le samedi 17 décembre à 9h30 au cinéma Plaza.

Martigny: le samedi 17 décembre à 9h au cinéma Casino.

L'entrée est gratuite pour tout le monde. Les places sont limitées pour les adultes. Les billets sont à retirer, jusqu'à épuisement, aux secrétariats du syndicat Unia jusqu'au 14 décembre 2022:

Sion, à la Place du Midi 21;

Sierre, à la rue du Temple 3;

COURRIER

MICHEL

«Je perds un ami, mais la Suisse perd une conscience, elle qui en manque tant.» Merci à 24 heures et au *Courrier* d'avoir repris cette affirmation de Nago Humbert lors de la cérémonie d'adieux à Michel Bühler. Merci d'avoir consacré à cet artiste trois pages illustrées dans l'édition du 9 novembre. Michel méritait bien que l'on mette en exergue ce que les Vaudois et tant d'autres lui doivent de reconnaissance et même d'affection. D'autres publications, comme *L'illustré* ont, elles aussi, participé à cet hommage.

Mais qui donc s'est posé la question suivante: pourquoi n'entendait-on jamais cet artiste sur les ondes de la télé ou de la radio romande? Il y a deux ans, très surpris, j'ai entendu deux versets d'une chanson de Bühler. Je lui ai immédiatement envoyé l'information. Et il m'a répondu que d'autres avaient également été très surpris. Lors de la sortie de son dernier disque, *Rouge*, il a eu droit à un petit passage sur nos ondes, une conversation très chaleureuse, puis deux versets d'une des dernières chansons. Ce fut tout. Est-ce parce qu'il montrait du doigt les rares, mais encore trop nombreux salauds qui animent notre économie? Est-ce parce qu'il collaborait à *Gauchebo* ou au *Courrier* lequel présente l'actualité autrement? Pourtant, il y a, dans son répertoire, tant de chansons pleines de poésie et de tendresse. Il y a tant de descriptions savoureuses des Vaudois, de leur vocabulaire, de leur bonhomie, de leurs mœurs. Si justes et si précises qu'elles n'ont rien à envier à son maître, Jean Villard-Gilles.

Gilles avait été invité à présenter une nouvelle chanson toutes les semaines à la radio romande. Plus tard, quelques minutes de grande écoute lui avaient été proposées chaque semaine. Le contact de l'artiste et de son public était bien établi et nous pouvions nous régaler de ses réflexions et de son humour. Or, on a traité Michel comme les télé et les radios françaises ont traité Jean Ferrat. Ce dernier a fait une chanson qui met ce fait en exergue: «Le fantôme de la télévision». Michel a aussi mis en musique au moins deux fois cette réalité: dans une chanson, il parle des tribulations d'un chanteur romand et affirme: «J'ai l'impression qu'on me prend pour un con.» Il y a aussi celle où il regrette que l'on n'entende plus que des chansons d'origine anglo-saxonne: «Ça m'gonfle.»

Rappelons-nous les fresques historiques que lui ont commandées les notables de Grandson pour marquer divers événements comme la réfection de leur magnifique église, son hommage au major Davel, sa Fête des vigneron de la Côte. Cet amoureux du Pays vaudois ne méritait-il pas d'être diffusé sur nos ondes romandes? Qui donc assume cette décision de l'avoir effacé du paysage audiovisuel? Pour quelle raison? Qui dirige nos manières de penser et de nous émouvoir? Myret Zaki écrit dans son dernier livre que les milliardaires de nos pays occidentaux sont les rédacteurs en chef du monde. Ont-ils vraiment une telle influence sur la programmation de la radio et de la télé romande? J'ai de la peine à y croire. ■

Pierre Aguet, Vevey

Martigny, à la rue du Léman 19;
Monthey, à l'avenue de la Gare 15.
En fin de film, une surprise attend les enfants.

VAUD

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.

Les permanences des secrétariats ci-dessus se font **uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h.** Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone.

Horaires téléphoniques:

Lundi à vendredi matin de 8h30 à 12h.

Lundi après-midi de 13h30 à 17h.

Mardi et jeudi de 13h30 à 18h.

Mercredi après-midi fermé.

Vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne, Vevey, Aigle, Morges, Nyon, Crissier, Yverdon, Payerne, Le Sentier

En lieu et place de l'envoi d'e-mails, les demandeurs d'emploi doivent désormais contacter la caisse de chômage au moyen du formulaire de contact internet disponible sur la page d'accueil **sans-emploi.ch**. L'objectif de ce formulaire est de fournir des réponses à de nombreuses questions via la FAQ, il permet d'éviter de l'attente au téléphone et fluidifie le traitement. Le formulaire permet en outre de télécharger les documents manquants directement sur cette page. Nous restons évidemment accessibles aux assurés par téléphone au 058 332 11 32 (numéro unique pour la Suisse Romande).

GROS-ŒUVRE: LES PARTENAIRES SOCIAUX TOMBENT D'ACCORD

Lors de l'ultime séance de négociations le 28 novembre, les syndicats ont réussi à repousser les attaques patronales et à obtenir quelques améliorations, dont une augmentation de 150 francs

Manon Todesco

Après neuf rondes de négociations entre les syndicats Unia et Syna et la Société suisse des entrepreneurs (SSE), un accord a enfin été fice-lé dans la nuit du 28 au 29 novembre. Après de très intenses discussions, la nouvelle Convention nationale devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023 – si les instances syndicales et patronales la valident – et a été conclue pour une durée de trois ans. Que prévoit-elle? Au niveau salarial pour commencer, les salaires effectifs seront augmentés de 150 francs par mois pour tout le secteur. Les salaires minimums seront eux aussi revus à la hausse, à hauteur de 100 francs par mois. «Encore une semaine avant la fin des négociations, la SSE conditionnait les augmentations de salaire à une détérioration des horaires de travail, rapporte Simon Constantin, membre de la direction du secteur construction à Unia. De plus, l'augmentation des salaires minimums ne représentait que 60 francs. C'était bien entendu inacceptable. Il est clair que, pour beaucoup, les attentes étaient plus élevées et les travailleurs de la construction méritent plus.» Pour le reste, si les syndicats n'ont pas réussi à faire passer leurs revendications sur le paiement des temps de déplacement, des pauses et sur la réduction du temps de travail pour un même

salaire, ils ont réussi à repousser les attaques patronales, jugées brutales par le syndicaliste. «Les journées de grève dans toute la Suisse ont permis de balayer toutes les attaques en matière de temps de travail et contre les travailleurs âgés.»

TEMPS DE TRAVAIL

L'accord prévoit des nouveautés, mais pas de détérioration des règles sur le temps de travail. D'abord, l'année calendaire ne durera plus du 1^{er} janvier au 31 décembre, mais du 1^{er} mai au 30 avril de l'année suivante, date limite à laquelle le solde d'heures supplémentaires devra être payé. «Les limites actuelles à partir desquelles les heures supplémentaires doivent être payées à la fin du mois ont été conservées», explique Simon Constantin. Le compteur d'heures a été modifié en permettant un décompte soit entre 0 et 100, soit entre -20 et 80. De plus, cinq jours de compensation ont été mis en place. «Ces jours de compensation seront fixés en début d'année sur des ponts ou des vacances, et les heures pourront être rattrapées plus tard.» Des jours de compensation supplémentaires ne peuvent être introduits qu'avec l'accord du syndicat.

PETITES VICTOIRES

«Par ailleurs, nous avons obtenu quelques améliorations qui, mises bout à bout, font que l'accord est plu-



Après une première journée de protestation décentralisée le 7 novembre, 7000 maçons venus de toute la Suisse romande avaient manifesté le lendemain dans les rues de Lausanne contre les menaces de détérioration de leurs conditions de travail.

tôt bon», se réjouit le responsable syndical. Il parle de la reconnaissance des diplômes étrangers – notamment français; du passage des machinistes de toute la Suisse en classe A; de l'indemnité de kilométrage pour les véhicules privés qui progresse de 0,60 à 0,70 francs; et, enfin, du versement du salaire intégral pendant le congé paternité de dix jours, au lieu des 80% prévus par la loi. En parallèle, un groupe de travail sera chargé de faire progresser au-delà des

négociations des points en suspens comme la protection de la santé ou l'organisation du temps de travail. «Notre grande victoire aura été de parvenir à contrer les attaques de la SSE», conclut Simon Constantin.

DERNIÈRE ÉTAPE

Une étape importante a été franchie, mais la messe n'est pas encore dite. Ce projet de nouvelle Convention nationale doit encore être soumis à l'approbation des organes de décision respec-

tifs. La conférence professionnelle des syndicats aura lieu dans trois jours, le 10 décembre, et l'assemblée des délégués de la SSE se réunira, quant à elle, le 13 janvier 2023. Si l'une des deux parties refuse l'accord, il y aura un vide conventionnel. ■

L'indexation automatique plébiscitée dans la branche MEM

Les questions salariales arrivent en tête des revendications pour le renouvellement de la CCT de l'industrie des machines

Textes Jérôme Béguin

Les partenaires sociaux de la branche MEM (pour industrie des machines, des équipements électriques et des métaux) fourbissent leurs armes. La Convention collective de travail (CCT) de l'industrie MEM, qui bénéficie à près de 100 000 salariés de plus de 500 entreprises, expire en effet le 30 juin 2023. En vue de son renouvellement, des rondes de négociations sont prévues entre février et mai entre la fédération patronale, Swissmem, d'un côté, et, de l'autre, syndicats et associations professionnelles. Vendredi, la conférence de branche d'Unia a adopté ses revendications. Elles s'appuient sur une enquête menée à l'automne par Unia et Syna. Les deux syndicats ont interrogé 1200 salariés de l'industrie des machines pour définir les mesures à mettre en avant afin d'améliorer les conditions de travail et d'engagement. Ce sont les questions salariales qui arrivent en tête. Les 91% des personnes in-

terrogées jugent «importante» une adaptation automatique des salaires réels au renchérissement. La CCT garantit, par contre, une indexation pour les salaires minimums (voir ci-contre). Il est essentiel toutefois d'augmenter ces derniers pour 87% des sondés. Une majorité se prononce aussi en faveur d'une consolidation des droits du personnel: 84% estiment primordial d'obtenir des critères plus stricts en cas de licenciements collectifs et individuels, tandis que 78% demandent davantage de droits pour les commissions du personnel. Les salariés sont aussi sensibles au sort des travailleurs âgés: la protection renforcée contre le licenciement à partir de 55 ans et l'introduction de la retraite anticipée à partir de 62 ans sont des revendications majeures pour, respectivement, 90% et 76% des personnes. Pour ce qui est du temps de travail, se détache la délimitation plus nette entre travail et temps libre (69%); une indemnité plus élevée (en congé ou en salaire) pour le travail en équipe (65%); une réduction du temps de travail hebdomadaire (62%); une prolongation des congés maternité et paternité (58%); et une réglementation plus stricte du temps de travail (55%). Les 76% pensent encore qu'il est fondamental d'inscrire un droit au salaire durant les périodes de formation et 68% souhaitent une amélioration des conditions de formation et des contrats d'apprentissage.

CONTRE LA DISCRIMINATION DE GENRE

Le sondage montre encore que la rémunération de trois quarts des femmes interrogées est inférieure à 6000 francs,

alors que moins de la moitié des hommes se situent dans cette fourchette. Elles sont 20% à gagner moins de 4000 francs, 7% pour les hommes. Les 87% des personnes sondées se prononcent en faveur de mesures efficaces contre la discrimination fondée sur le genre et 71% pour des dispositions positives pour les femmes dans le domaine de l'apprentissage et de la réinsertion professionnelle après un arrêt de travail. Un quota féminin dans les commissions du personnel n'est, par contre, jugé «important» que pour 38% des personnes, 21% pensent même qu'il n'est «pas important». Les 85,5% des sondés sont des hommes, ce qui explique peut-être cela. Les revendications d'Unia recoupent donc les résultats de cette enquête. Parmi les demandes phares, on retrouve l'augmentation des salaires minimums, la compensation automatique du renchérissement des salaires effectifs, l'introduction de mesures contre la discrimination des femmes, le renforcement de la protection contre le licenciement, notamment pour les travailleurs âgés et les femmes en cas de maternité, la consolidation des droits des salariés lors des licenciements collectifs, la prolongation des congés maternité et paternité, le paiement du salaire durant les formations ou encore le droit à la déconnexion. Unia doit encore s'entendre avec Syna. Les deux syndicats présenteront un cahier de revendications commun ces prochains jours. Nous y reviendrons. ■

SALAIRES MINIMUMS AUGMENTÉS DE 3%

Les salaires minimums dans l'industrie des machines seront adaptés au renchérissement à compter du 1^{er} janvier 2023. Ils augmenteront de 3% suivant l'indice national des prix à la consommation au 31 octobre. «Il n'y a pas beaucoup de CCT qui prévoient une indexation automatique, la disposition avait été introduite il y a cinq ans», explique Matteo Pronzini. Le responsable de la branche MEM d'Unia ajoute: «C'est une bonne base pour les pourparlers dans les entreprises entre les commissions d'entreprise et les directions, c'est un signal à augmenter les salaires effectifs.» A la différence des salaires minimums, les salaires effectifs sont négociés dans les différentes entreprises. Unia demande une compensation du renchérissement et des augmentations salariales. ■

DÈS 2023, LES SALAIRES MINIMUMS SUIVANTS SERONT VALABLES DANS L'INDUSTRIE MEM:

Région	Personnel qualifié		Personnel non qualifié	
	Salaire minimum 2023 (x 13)	Salaire minimum 2022 (x 13)	Salaire minimum 2023 (x 13)	Salaire minimum 2022 (x 13)
A	CHF 4363.–	CHF 4244.–	CHF 4063.–	CHF 3944.–
B	CHF 4099.–	CHF 3988.–	CHF 3799.–	CHF 3688.–
C	CHF 3939.–	CHF 3803.–	CHF 3639.–	CHF 3503.–

LES RÉGIONS SALARIALES SONT RÉPARTIES COMME SUIV EN SUISSE ROMANDE:

- **Région A:** GE, VD (districts du Gros-de-Vaud, Lausanne, Lavaux-Oron, Morges, Nyon, Ouest lausannois, ancien district de la Riviera).
- **Région B:** FR, VD (districts d'Aigle, Broye-Vully, ancien district du Pays-d'Enhaut), VS.
- **Région C:** BE (arrondissement du Jura bernois), JU, NE, VD (district du Jura-Nord vaudois).



La Convention collective de travail de l'industrie MEM bénéficie à près de 100 000 salariés de plus de 500 entreprises.

«BLOCK FRIDAY»: MANIFESTANTS ACQUITTÉS

Le Tribunal cantonal de Fribourg a disculpé les militants pour le climat qui avaient été condamnés lourdement en première instance pour leur action de désobéissance civile devant un centre commercial. Le droit de manifester est renforcé

Textes Aline Andrey

Une victoire, enfin! Pour les militants, la liberté d'expression et la cause climatique. Les juges cantonaux fribourgeois ont acquitté les 27 activistes qui avaient manifesté pacifiquement devant les portes du centre commercial au cœur de Fribourg lors du Black Friday 2019. «C'est un soulagement que nos libertés fondamentales aient été prises en compte, témoigne l'une des prévenues. Cela me donne une meilleure image de la justice. Mais si notre action a permis une certaine prise de conscience du lien entre la consommation effrénée promue par le Black Friday et le désastre climatique, l'inertie politique continue. La Suisse ne respecte toujours pas l'Accord de Paris...»

L'audience s'est déroulée le 28 novembre dernier, trois ans après l'action de désobéissance civile intitulée *Block Friday*, devant la Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal fribourgeois. La décision est tombée trois jours plus tard. Elle annule le verdict du juge de première instance qui avait condamné lourdement les militants. Comme le souligne le communiqué des Avocat.e.s pour le climat, les juges «ont considéré que la simple absence d'autorisation de manifester et de faire de la sorte un

usage accru du domaine public, ne pouvait justifier une condamnation pénale lorsque l'acte de défiler, en silence ou en scandant des slogans, cherche à contribuer au débat de société relatif au changement climatique».

MANIFESTER SANS AUTORISATION

La Cour d'appel se réfère à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) sur la liberté d'expression. Plus spécifiquement pour les sept activistes qui se sont enchaînés à des caddies pour faire barrage symboliquement à la société de consommation, l'infraction de contrainte n'a pas été retenue, du fait qu'un simple détour permettait d'entrer dans le magasin. Par contre, une peine de 150 francs d'amende reste à la charge de celles et ceux qui n'ont pas obtempéré aux sommations de la police d'évacuer les lieux, deux heures après le début de la manifestation. L'un des six avocats à avoir défendu les manifestants en appel, M^e Christian Delaloye, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats fribourgeois, se réjouit de cette décision: «Ce qui est très important, c'est la reconnaissance du droit de manifester, même sans autorisation préalable. Cela ne signifie toutefois pas que l'on ne doit plus demander d'autorisation. Et tout reste une question de proportionnalité. Pour



NEIL LABRADOR

Lors du Black Friday, fin novembre 2019, la Grève du Climat et Extinction Rebellion s'étaient mobilisés en bloquant la porte principale de Fribourg Centre. Une trentaine d'activistes s'étaient ensuite opposés aux amendes infligées.

les militants, c'est aussi un soulagement que la notion de contrainte qui aurait été inscrite dans leur casier judiciaire n'ait pas été retenue.»

Dans le cadre du procès en appel, l'avocat confirme que l'état de nécessité n'a pas été abordé. Pour mémoire, le Tribunal fédéral avait rejeté cet argument dans l'affaire vaudoise des «joueurs de tennis», le premier procès climatique en Suisse. «Tant que la Cour européenne des droits de l'homme ne se sera pas déterminée suite à leur recours, ce n'est plus la peine d'aborder ce point», estime M^e Christian Delaloye, membre de surcroît des Avocat.e.s pour le climat, association dont les prémisses sont nées lors du procès collectif exceptionnel du *Block Friday*. En juin 2021, l'audience avait réuni à Fribourg une trentaine d'accusés, une douzaine d'avocats et un public nombreux. La motivation écrite du Tribunal cantonal pour connaître les détails de sa décision est attendue avec beaucoup d'intérêt. Reste une inconnue: le Ministère public fera-t-il appel au Tribunal fédéral? ■

CRISE CLIMATIQUE LA JUSTICE ÉVOLUE LENTEMENT

«On va dans le bon sens, tant au niveau suisse qu'europpéen. Dans le landerneau judiciaire, la question des procès climatiques est centrale.» M^e Christian Delaloye, membre de l'association des Avocat.e.s pour le climat, donne pour exemple quelques actions, rien que ce dernier mois: les tribunaux hollandais ont refusé d'indemniser les dommages subis par deux géants de l'énergie, RWE et Uniper, à la suite de l'interdiction d'exploiter leurs centrales à charbon aux Pays-Bas; l'action en justice d'ONG contre des multinationales de l'agroalimentaire françaises; ou encore la plainte de l'Alliance climatique suisse déposée contre la FIFA pour *greenwashing*. Au mois d'octobre, ironie du sort, l'avocat avec trois autres consœurs et confrères présentaient des morceaux de leur plaidoirie du procès *Block Friday* au Théâtre de Vidy après la projection du film *Etat de nécessité* du réalisateur Stéphane Goël. Fin septembre, dans le cadre du procès des 200 – du nombre des personnes ayant fait opposition aux ordonnances pénales reçues à la suite des actions de désobéissance civile à Lausanne – trois militants obtenaient enfin gain de cause devant le Tribunal cantonal vaudois. Ils ont été acquittés, comme une poignée d'autres camarades en novembre, après leur tentative de blocage sur la place Saint-François. «C'est une belle victoire, car les juges ont estimé que, même si la manifestation n'était pas autorisée et qu'elle impliquait un blocage de route, la répression immédiate d'une manifestation est contraire aux droits fondamentaux et à la CEDH, explique leur avocat M^e Florian Thiébaud. Les manifestants doivent pouvoir exprimer leur opinion dans l'espace public et un délai de tolérance doit être octroyé.» Dans le cas précis, la police était intervenue au moment de la tentative de blocage. Pour Joe, qui s'exprime au nom du comité des 200, dans un communiqué: «C'est enfin le droit de manifester qui est reconnu, y compris sans avoir formellement demandé et reçu une autorisation préalable. Les manifestations spontanées sont légales et légitimes.» Reste que, dans les multiples autres procès (depuis septembre 2021), les condamnations continuent de pleuvoir, en première instance comme au niveau cantonal. Plusieurs militants ont fait recours au niveau fédéral... ■



THIERRY PORCHET

Douze avocats ont défendu les militants lors du procès en première instance en juin 2021.

Forte mobilisation pour des multinationales responsables

La Coalition pour des multinationales responsables a réuni plus de 217 500 signatures en faveur d'une loi efficace dans le domaine



COALITION POUR DES MULTINATIONALES RESPONSABLES/JONATHAN LIECHTI

Sonya Mermoud

Jeudi dernier, la Coalition pour des multinationales responsables a remis à la Chancellerie fédérale une pétition munie de 217 509 paraphes réunis en 100 jours seulement. «Nous sommes nous-mêmes impressionnés par le nombre de signatures récoltées en si peu de temps. L'écho énorme rencontré par la pétition montre clairement que la population ne souhaite pas que la Suisse devienne bientôt le seul pays d'Europe sans responsabilité des multinationales», commente dans un communiqué Dick Marty, membre de l'alliance et ancien conseiller aux Etats PLR tessinois. Par leur démarche, les pétitionnaires demandent au Conseil fédéral et au Parlement de mettre en œuvre une loi efficace en la matière, conformément aux promesses formulées durant la campagne de votation en 2020. Pour mémoire, cette dernière s'était soldée par 50,7% de citoyens favorables à l'introduction de règles contraignantes exigeant des sociétés qu'elles répondent de leurs actes en cas de violation des droits humains et des normes environnementales à l'étranger, mais une majorité des cantons avait rejeté

la proposition. Aujourd'hui, précise la coalition, la Commission européenne a présenté une nouvelle directive prévoyant un devoir de diligence large associé à des dispositions en matière de responsabilité civile et à la mise en place d'autorités de surveillance. Un plan, allant plus loin que l'initiative helvétique pour des multinationales responsables, qui devrait être adopté d'ici à fin 2023. Parallèlement, l'UE explore d'autres projets de réglementations dont un règlement visant à exclure les produits issus du travail forcé sur le marché du Vieux-Continent ou encore à interdire l'importation de certaines denrées comme la viande de bœuf ou le soja si celles-ci provoquent la déforestation.

À LA TRAÎNE

«Lors de la campagne de votation, le Conseil fédéral a promis d'agir de façon «coordonnée au niveau international» [...]. Pour s'assurer que la Suisse parvienne à mettre en vigueur une réglementation au même moment que l'UE, elle doit démarrer les travaux dès aujourd'hui», estime Chantal Peyer, conseillère politique à l'EPER et membre du comité de la coalition. «En comparaison internationale, la Suisse

sera bientôt totalement à la traîne en matière de responsabilité des multinationales. De mon point de vue, le Conseil fédéral a désormais la responsabilité de s'aligner sur les autres pays dans ce domaine», ajoute Martin Landolt, conseiller national du Centre. La coalition note encore que, depuis le rejet de l'initiative, de nouveaux cas de non-respect des droits humains et de pollutions de la nature impliquant des multinationales établies dans notre pays ont été rendus publics. Elle cite par exemple, se référant aux journaux de Tamedia, le financement par UBS de multinationales agroalimentaires brésiliennes impliquées dans la déforestation illégale. Ou encore, sur des plages indiennes, le démantèlement par le leader mondial du transport de conteneurs MSC de navires dans des conditions catastrophiques. Syngenta est aussi mentionné pour avoir recouru à des «moyens peu scrupuleux» visant à dissimuler la dangerosité de son pesticide, le paraquat. «Les multinationales doivent être tenues de répondre des dommages qu'elles causent. C'est la seule façon d'éviter de tels problèmes à l'avenir», conclut Rahel Ruch, directrice de la coalition. ■